

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 août 2022

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - BROUSSIN - Mmes DEFNET – CHAVY — FOILLARD - PASCAL – AUCOEUR - GUTTY SAAD/CONDEMINÉ – Mrs HEMET - COTHENET - LUCAS - BERETTI

Membres excusés : Mmes ROLLET – BALLESTRA/DUQUESNOY - M. NESME

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Jérôme BERETTI

Après lecture, le compte rendu de la séance du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Subvention
- 2) Adhésion à l'EPTB Saône-Doubs
- 3) Travaux divers
- 4) Affaires scolaires
- 5) Commission Bégonias
- 6) Règlement utilisation salle des boules
- 7) Questions diverses



1) Subvention

1.1 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Académie de Lyon pour informer du versement d'une subvention d'un montant de 10 863.97€ dans le cadre du « Label écoles numériques ».

1.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les dossiers de demandes de subventions déposés au titre de la DETR et de la DSIL ont été refusés.

2) Adhésion à l'EPTB Saône-Doubs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en tant que commune membre de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, il convient d'approuver l'adhésion de celle-ci à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône-Doubs.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-27,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 213-12,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, et notamment sa compétence obligatoire en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022.114-5B en date du 21 juillet 2022 sollicitant l'adhésion à l'EPTB Saône et Doubs,

Il est rappelé que les Lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 définissent la compétence « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) par référence aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement et la confient aux communes avec transfert automatique au 1^{er} janvier 2018 aux EPCI à fiscalité propre. Ceux-ci ont

ensuite la possibilité de la transférer ou la déléguer à des structures organisées pour l'exercer de manière cohérente à l'échelle des bassins versants (syndicats Mixtes, EPAGE ou EPTB).

La Communauté de Communes Saône Beaujolais souhaite adhérer à l'EPTB Saône et Doubs, ce qui aura pour conséquence, le transfert des items 1° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement sur l'axe Saône-Doubs.

Ce syndicat mixte ouvert (article L. 5721-1 du CGCT) regroupe les Régions, Départements du bassin de la Saône et du Doubs, ainsi que les Métropoles, EPCI (Communautés Urbaines, d'Agglomération ou Communautés de Communes) riveraines des axes de la Saône et du Doubs.

Conformément à l'article L. 5214-27 du CGCT, « l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté », la commune de Villié-Morgon doit se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Saône et Doubs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Saône Beaujolais à l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs,
- **DIT** que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à la Communauté de Communes Saône Beaujolais,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires.

3) Travaux divers

3.1 Madame DEFNET donne lecture du devis de Partner informatique concernant l'acquisition de deux postes informatiques pour la bibliothèque municipale. Le devis s'élève à la somme de 757.20 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

3.2 Monsieur GARAVEL informe le Conseil Municipal que de nouvelles fuites d'eau sont apparues dans le bâtiment de la bibliothèque municipale.

3.3 Monsieur GARAVEL donne lecture du devis de CEC sonorisation pour le remplacement de luminaires au bâtiment de l'école élémentaire. Le devis s'élève à la somme de 5 700 € TTC. Le Conseil Municipal, 1 abstention, accepte le devis.

3.4 Monsieur LAMURE fait le point sur les travaux en cours :

- logement au-dessus de la mairie : peinture des murs et radiateurs en cours
- la réception des deux nouveaux logements au-dessus du petit casino est prévue mi-septembre
- les travaux à l'école maternelle sont en cours d'achèvement
- le nouveau parking situé « rue François Villon » est terminé. Reste le marquage au sol des places de parking. Les PAV ont été installés

3.5 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que des logements communaux se sont libérés. Ils seront prochainement proposés à la location.

3.6 Monsieur LAMURE constate que de nombreux pavés, dans le centre bourg, sont abîmés.

3.7 Monsieur LAMURE invite le Conseil Municipal à communiquer au correspondant du Progrès tous les évènements qui ont lieu sur la commune.

4) Affaires scolaires

4.1 Madame CHAVY remercie les entreprises qui ont réalisé les travaux à l'école maternelle. Elle précise qu'il manque les lavabos. Le réaménagement dans les locaux est en cours.

4.2 Madame CHAVY fait un compte rendu de la réunion de la commission scolaire avec le personnel des écoles et cantine.

4.3 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que Mme Nicole LAMURE remplacera Mme Emmanuelle RODEAU à la surveillance cours suite à son départ.

4.4 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal précise qu'il a reçu un candidat pour le poste d'agent technique à la voirie.

5) Commission Bégonias

Madame AUCOEUR fait un compte rendu de la commission Lutins et Bégonias sur les différents projets réalisés et ceux à venir :

- Projets réalisés : aménagement du rond-point en cours, recrutement de deux nouvelles bénévoles, entretien des massifs estivaux malgré les fortes chaleurs, installation de fourreaux en bas du parc, naissance de poussins et canetons...
- Projets à venir : animation pour octobre Rose, inauguration du rond-point, préparatifs déco de Noël...
- Projets 2023 : réflexion sur les prochaines plantations, le réaménagement du Py, l'utilisation et le stockage de l'eau... et projet d'un skatepark.

6) Règlement utilisation salle des boules

Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal que suite à la création de l'aire de camping-car, les utilisateurs de la salle des boules auront besoin d'un badge pour y accéder. Il propose de fixer une caution pour le prêt de ce badge. Le Conseil Municipal décide de fixer cette caution à 100 €. Ce point sera ajouté sur la convention de location de la salle des boules.

7) Questions diverses

7.1 Monsieur LAMURE donne lecture du courrier du Cru Morgon concernant le financement des travaux d'aménagements nécessaires de la grande salle du caveau et l'obligation d'installer des toilettes pour handicapés. Le Conseil Municipal attend que des devis soient réalisés avant toute décision de participation.

7.2 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal des réponses des riverains de la « montée des Rochauds » sur le maintien ou non des panneaux d'interdiction de circuler, sauf riverains. Le Conseil Municipal décide de maintenir cette interdiction mais d'autoriser la circulation aux véhicules agricoles.

7.3 Monsieur LAMURE donne lecture des remerciements de Marion MONGOIN pour le bouquet des conscrits.

7.4 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la demande de « Chemins et Racines » pour remettre les volets de l'ancienne droguerie sur une partie de la façade de « Grain d'Folie ». Le Conseil Municipal, 1 abstention et 1 contre, donne un accord de principe. Des devis seront demandés.

7.5 Monsieur COTHENET informe que les travaux de l'aire de camping-car sont en majorité terminés. Il propose une inauguration le vendredi 30 septembre à 18h30.

7.6 Monsieur LAMURE fait le point sur la vente des terrains pour l'agrandissement de la zone artisanale des Marcellins.

7.7 Monsieur BERETTI rappelle les dates du séjour à Sasbachwalden : du 21 au 23 octobre. Environ 6 élus feront partie du voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.